

Département de l'Aisne
Arrondissement de Château Thierry
Communauté de Communes
du Canton de Condé en Brie

Sommaire

- RAM - Atelier supplémentaire, Commune de Trélou
- Approbation du compte rendu du 3 avril 2012
- Affectation des résultats 2011
- Vote des budgets primitifs 2012
 - Vote des quatre taxes
 - Budget général
 - Taxe Enlèvement Ordures ménagères
 - Budget Assainissement
 - Budget SPANC
 - Budget Logements locatifs sociaux
 - Budget ZAC
 - Budget Bâtiment Relais
 - Budget Prestataires
 - Budget Mandataires
 - Budget Portage de repas
- Choix du prestataire
 - Marché «Gestion de l'ALSH des centres de Jaulgonne et Trélou sur Marne»
 - Marché «Achats de matériel et logiciels informatiques»
- Questions diverses

L'an deux mille douze, le 12 avril à 19 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 6 avril 2012, s'est réuni à Condé en Brie sous la Présidence de Monsieur Éric MANGIN.

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 39

Nombre de délégués votants : 39

Étaient présents :

Artonges (Dadou.G-Girard.F), Barzy sur Marne (Bohain.JC), Baulne en Brie (Lahouati.B-Thomas.R), Condé en Brie (Laurent.F-Mercier.E-Notta.B), Connigis (Gary.G-Guertault.M), Courtemont Varennes (Durthaler.J), Crézancy (Mangin.E-Touret.L-Moles.L), Fontenelle en Brie (Petel.H-Peesmeester.B), Jaulgonne (Marchand.M-Bruneau.A), La Celle sous Montmirail (Picavet.R), La Chapelle Monthodon (Picart.B-Roulot.M), Marchais en Brie (Moroy.A-Ducreux.A), Monthurel (Dupont.D), Montigny les Condé (Verdoolaege.G-Turc.R), Montlevon (Verväët.E-Pujos.A), Rozoy Belleville (Semof.F-Belin.P), Saint Agnan (Antoine.D-Trouble.P), Saint Eugène (Peugniez.M-Houdant.JM), Trélou sur Marne (Gueucier.M-Van Waesberge.A-Bonnenfant.C), Viffort (Jeziorski.B-Plier.A)

Étaient absents excusés, les délégués de communes de :

Barzy sur Marne (Fay.T), Celles les Condé (Lointier.JC-Boron.R), Chartèves (Geiger.M-Lamotte.P), Courboin (Rahir.B-Rahir.F), Courtemont Varennes (Gocek.P), Jaulgonne (Herault.JM), La Celle sous Montmirail (Obert.R), Monthurel (Le Cornec.P), Pargny La Dhuys (Remiot.JM-Vaude.G)

Monsieur le Président ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour. Il indique que le point «Présentation CEL» est reporté à une séance ultérieure. Avant d'aborder le premier point, il souhaite observer une minute de silence en la mémoire de **Monsieur Bernard De Lima**, conseiller communautaire et adjoint au maire de la commune de Barzy sur Marne, dont les obsèques se sont déroulées ce jour. **Monsieur le Président** salue le dévouement de cet homme, tant dans son engagement au sein des pompiers que dans diverses associations.

(L'ensemble des membres se lève et observe une minute de silence)

RAM

Atelier supplémentaire, Commune de Trélou sur Marne

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de création d'un atelier d'éveil supplémentaire sur la commune de Trélou sur Marne. Cet atelier s'inscrit dans un projet de développement de l'activité au regard des besoins répertoriés sur la commune, en partenariat avec la CAF. **Monsieur Éric Larose** précise à **Monsieur le Président** que cela représente 2 heures d'activité supplémentaires hebdomadaires pour l'agent en charge de ce service.

Monsieur le Président laisse la parole aux membres ayant des questions sur ce point de l'ordre du jour. Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président soumet le point au vote de l'assemblée.

Monsieur Le Président explique que le RAM (Relais Assistantes Maternelles) de La Communauté de Communes a ouvert différents ateliers d'éveil dans le cadre de ses activités, à Condé en Brie, Crézancy, Jaulgonne et Marchais en Brie. Il propose d'ouvrir un nouvel atelier sur La Commune de Trélou sur Marne afin d'offrir les mêmes activités à la population concernée à compter du 1er mai 2012, deuxième et quatrième jeudi du mois de 9 heures 30 à 11 heures 30. Cette ouverture engendrera une augmentation du temps de travail de l'animatrice RAM soit de 28 heures à 30 heures par semaine.

Après ces explications, Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de l'ouverture d'un atelier d'éveil supplémentaire sur La Commune de Trélou sur Marne et augmente le temps de travail hebdomadaire de l'animatrice de 2 heures soit un total de 30 heures par semaine.

Délibération adoptée à l'unanimité

Arrivée de Madame Marie Geiger (Chartèves)

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 40

Nombre de délégués votants : 40

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 AVRIL 2012

Monsieur le Président souligne que le premier point de l'ordre du jour a été oublié. Il demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler concernant le compte rendu de la séance du 3 avril 2012.

Monsieur André Plier (Viffort) indique qu'il n'a pas reçu le compte rendu. **Monsieur le Président** répond que cet incident est noté.

Monsieur Éric Larose (4CB) explique que l'envoi des convocations de la présente séance a été perturbé par la régularisation avec le comptable des budgets en début de semaine. Les documents ont été transmis en pièces jointes par mail, (habituellement, ils sont téléchargeables sur la plateforme sécurisée). Or, une dizaine de mails ne sont pas arrivés à destination car trop volumineux. **Monsieur Éric Larose** (4CB) s'excuse de cet incident.

Monsieur le Président soumet le compte rendu à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu du 3 avril est approuvé

AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Budget général

Monsieur le Président explique que le résultat fait apparaître un excédent de fonctionnement de 487 050.56€ et un excédent d'investissement de 800 008.43€.

Il est proposé d'affecter en recette de fonctionnement le montant de 487 050.56€ au chapitre 002, article 002 – Excédent antérieur reporté. En investissement, il est proposé d'affecter la somme de 816 123.40€ au chapitre 001, article 001. Le différentiel de 16 114.97€ se compose de 52 605.97€ de recettes à réaliser et de 68 720.97€ de dépenses à réaliser.

Budget Assainissement

Monsieur le Président propose d'affecter le déficit d'investissement de 882 521.79€ au chapitre 001, article 001 – Déficit antérieur reporté sans les restes à réaliser). Le différentiel de 311 360.80€ avec le résultat d'investissement 2011 se compose de 518 313.23€ de recettes à réaliser et de 206 952.43€ de dépenses à réaliser.

Monsieur le Président propose d'affecter 46 595.39€ en recettes d'investissement au chapitre 10, article 1068 – Autres réserves.

Budget SPANC

Monsieur le Président expose que le compte administratif fait apparaître un déficit de 1 351.43€. Il propose d'affecter ce montant au chapitre 02, article 02 – Déficit de fonctionnement reporté.

Budget Logements locatifs sociaux

Monsieur le Président explique que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 136.70€ et un excédent d'investissement de 986.93€. Il est proposé d'affecter en recettes de fonctionnement le montant de 4 136.70€ au chapitre 02, article 002 – Excédent antérieur reporté ; et en recettes d'investissement le montant de 986.93€ au chapitre 1, article 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté.

Budget ZAC

Monsieur le Président indique que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 260€ et un déficit d'investissement de 62 224.38€. Il est proposé d'affecter en dépenses de fonctionnement la somme de 260€ au chapitre 002, article 002 – Déficit de fonctionnement antérieur reporté ; et en dépenses d'investissement la somme de 62 224.38€ au chapitre 1, article 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté.

Budget Bâtiment relais

Monsieur le Président explique que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 505.84€ et un déficit d'investissement de 1 500€. Il est proposé d'affecter en recettes de fonctionnement le montant de 7 005.84€ au chapitre 001, article 002 – Excédent antérieur reporté ; en dépenses d'investissement le montant de 1 500€ au chapitre 001, article 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté ; en recettes d'investissement le montant de 1 500€ au chapitre 10, article 1068 – Excédent de fonctionnement.

Budget Prestataires

Monsieur le Président indique que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 13 224.48€. Il est proposé d'affecter en recettes d'investissement la somme de 6 612.24€ au chapitre 01, article 001 – Excédent antérieur reporté ; et la même somme au chapitre 10, article 10682 – Excédent affecté à l'investissement.

Budget Mandataires

Monsieur le Président indique que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 419.88€. Il propose d'affecter en recettes de fonctionnement la somme de 4 419.88€ au chapitre 02, article 002 – Excédent antérieur reporté.

Budget Portage de repas

Monsieur le Président indique que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 251.29€. Il propose d'affecter en recettes de fonctionnement la somme de 4 251.29€ au chapitre 02, article 002 – Excédent antérieur reporté.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

Monsieur le Président propose d'entamer la présentation des budgets. Les affectations seront votées avec leur budget respectif. Il donne la parole à Monsieur Éric Larose (4CB) pour la présentation des budgets.

Monsieur Éric Larose (4CB) souhaite préciser, au sujet des affectations, que les soldes intègrent les restes à réaliser. Les reprises de résultat se font après ventilation des restes à réaliser.

Monsieur Éric Larose (4CB) indique que lors de la commission des finances, il lui a été signalé que les tableaux présentés lors du vote des comptes administratifs étaient peu lisibles, en particulier du fond de la salle. Il tient à s'excuser pour ce désagrément. Son attention a également été portée sur le manque d'analyse et de prospective financière lors de cette présentation. S'agissant de sa première année à la direction de la 4CB, il s'est attaché à la compréhension du fonctionnement global de la structure. Il tachera, cette année, d'approfondir son analyse financière.

Monsieur Éric Larose (4CB) tient tout particulièrement à remercier les agents de la 4CB pour leur implication dans la préparation de ces budgets.

Monsieur Éric Larose (4CB) débute sa présentation par un point sur la structuration d'un budget. En première partie se trouve la section de fonctionnement, qui se décompose en des dépenses réelles de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement (fiscalité, produits des services, ...). En principe, le résultat de la section de fonctionnement est positif, en particulier pour un budget général. L'épargne brute provient de la soustraction des dépenses réelles aux recettes réelles. Il s'agit du niveau d'épargne le plus important.

En terme de financement, les collectivités n'ont quasiment plus qu'un seul interlocuteur, le Crédit Agricole. Leur calcul revient à diviser l'encours de dettes (environ 3 400 000€) par l'épargne de gestion. Si le quotient obtenu est inférieur à 4 ans (soit le temps nécessaire pour désendetter l'établissement en affectant l'intégralité de l'épargne au remboursement de la dette), le prêteur estime que l'établissement est en bonne santé financière. La 4CB affiche 5,25 ans, ce qui n'en fait pas un établissement à risque. Cependant, cela freine tout de même les banques, qui ne s'engagent à nous prêter qu'une partie des fonds demandés. De plus, les taux appliqués sont plutôt rédhitoires. Voilà pourquoi il est important de maintenir un niveau d'épargne élevé. L'épargne ainsi générée est transférée sur la section d'investissement. Ces virements comprennent des amortissements, d'autres opérations patrimoniales et l'excédent de fonctionnement. L'amortissement est capital pour nous permettre de renouveler les équipements sans avoir recours à l'emprunt.

Dans la section d'investissement, se trouvent les dépenses d'équipement compensées par le virement de la section de fonctionnement, des recettes d'équipement, des recettes financières et éventuellement le résultat positif des années antérieures. On trouve aussi les dépenses d'ordre qui viennent alimenter la section de fonctionnement. Ce sont les amortissements des subventions.

Monsieur Éric Larose (4CB) revient sur la discussion ayant eu lieu lors du débat d'orientation budgétaire. Effectivement, les amortissements se neutralisent. Une dépense d'ordre de fonctionnement devient une recette d'ordre d'investissement. Toutefois, en augmentant subitement les amortissements, il faut bien trouver les recettes réelles de fonctionnement pour compenser cette dépense d'ordre.

Monsieur Éric Larose (4CB) propose d'analyser en premier le budget général.

Budget général

Monsieur Éric Larose (4CB) indique que sur les documents distribués ...

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) fait remarquer que les montants sont différents de ceux transmis avec les convocations. **Monsieur Éric Larose** (4CB) acquiesce et souhaite donner lecture du mail reçu le mercredi 11 avril, 16h01 provenant du comptable public. En effet, avant de présenter au Conseil Communautaire des budgets primitifs, nous les faisons valider par le trésorier.

« Bonjour, vous avez une différence de centimes entre le 023 (402 341,27€) et le 021 (402 341,72€). La section d'investissement est en suréquilibre de 15 574,52 €.

Il faudra prévoir le solde des titres de recette 2001/2092 émis à l'encontre de la région Picardie, 2002/1758 et 200/1759 émis à l'encontre du département et 2002/1757 émis à l'encontre de l'État. (Le titre 2002/1758 consommera des crédits au 673 pour 245,76 €.)

Au 673, il faudrait également 5 157,10 € (dû sur titre 2002/1601 émis apparemment en double emploi à l'encontre du CNASEA) et 16 184,01 € (dû sur titre 2002/1602 émis également en double emploi à l'encontre du CNASEA)

Cela suppose les ouvertures de crédits suivantes au chapitre 13 : article 1331 pour le titre 2002/1757 (2 088,55 €) ... »

Monsieur Éric Larose (4CB) souhaite, par cette lecture, démontrer que parallèlement au montage des budgets, des demandes de régularisation parviennent au service. La 4CB doit solder, après vérification, toutes les différences constatées entre les comptes de l'ordonnateur et du comptable.

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Belleville) s'interroge sur le fait que ces erreurs ne soient pas remontées plus tôt à la surface.

Monsieur Éric Larose (4CB) répond que le comptable a entamé ces démarches de régularisation depuis maintenant quelques temps. Il rejoint Monsieur Japin sur le fait que la qualité comptable permet une performance de gestion. Tant que la comptabilité n'est pas assainie, il est difficile d'identifier les leviers de performances financières et de tirer des perspectives à 3 ans.

Madame Marie Geiger (Chartèves) remarque que la commune de Chartèves a également nécessité une régularisation des amortissements. **Monsieur Éric Larose** (4CB) ajoute que cela représente énormément de travail, mais cette démarche est indispensable pour être crédible vis-à-vis de nos financeurs, de nos partenaires et des banques.

Monsieur Éric Larose (4CB) explique qu'en section de fonctionnement il est proposé un total de dépenses de fonctionnement de 3 832 196.27€ et un total de recettes de fonctionnement de 3 345 145.71 auxquels s'ajoutent 487 050.56€ d'affectation de résultat.

En section d'investissement, il est proposé des dépenses d'investissement à hauteur de 3 573 313.66€ auxquels s'ajoutent 68 720.94€ de restes à réaliser, soit un total de 3 642 034.60€. En recette d'investissement, il est proposé 2 773.305.23€ de crédits à voter, 52 605.97€ de restes à réaliser, auxquels s'ajoutent 816 123.40€ d'affectation de résultats, soit un total de 3 642 034.60€.

Monsieur Éric Larose (4CB) tient à préciser qu'aucune obligation n'est faite de consommer l'intégralité du budget, principalement en fonctionnement. L'objectif est de dégager le maximum d'épargne possible.

Monsieur Éric Larose (4CB) explique qu'en termes d'évolution par rapport à l'année précédente, il concentre sa présentation sur les articles qui ont le plus d'impact. En section de fonctionnement, dépenses, le niveau d'amortissement 2012, de 424 802€, correspond, en partie, à l'état de l'actif non amorti, transmis par le comptable public. Il est important de les réaliser car sans amortissement, la valeur comptable d'un bien est celle de son acquisition. Les amortissements sont donc provisionnés sur le budget 2012, mais ils ne sont pas encore ventilés par matériel.

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) s'interroge sur les chiffres transmis par le comptable. Il souhaite savoir si des éléments précis les accompagnent. **Monsieur Éric Larose** (4CB) répond que l'état de l'actif et la valeur comptable actuelle ont été joints. Cette valeur comptable étant égale à la valeur d'achat, l'amortissement est donc nul.

Madame Marie Geiger (Chartèves) demande si la 4CB n'a jamais amorti ses biens. **Monsieur Éric Larose** (4CB) répond que seule une partie de l'actif est amorti. Les amortissements, sur le budget général, sont réalisables. En revanche, ceux du budget Assainissement sont plus problématiques, et sont actuellement gelés. Il est tout de même probable que les réseaux d'assainissement soient moins susceptibles de renouvellement que le parc de véhicule, par exemple.

Monsieur Bernard Peesmeester (Fontenelle en Brie) souhaite savoir si le Conseil Communautaire peut choisir la durée de l'amortissement. **Monsieur Éric Larose** (4CB) répond par l'affirmative en précisant qu'il faut rester dans la fourchette légale.

Monsieur Éric Larose (4CB) indique qu'il faudra mener une réflexion pour les éléments d'actif qu'il est impossible d'amortir et dont la sortie de l'actif impacterait les finances de la 4CB.

Monsieur Richard Picavet (La Celle sous Montmirail) remarque que la déclaration d'un vol de véhicule revient au même.

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) fait remarquer qu'effectivement, les éléments mobiliers perdent de la valeur au fil des années, mais pas les bâtiments. **Monsieur Éric Larose** (4CB) indique que les immeubles conservent leur valeur.

Monsieur Bruno Lahouati (Baulne en Brie) remarque qu'il n'est pas certain qu'il en soit de même pour le siège de la Communauté de communes. **Monsieur Alain Moroy** (Marchais en Brie) répond que ce bâtiment a été acheté, à l'époque, pour la somme de 250 000 francs. Il est certain que sa valeur actuelle, en cas de revente, serait supérieure.

Monsieur Éric Larose (4CB) propose d'étudier le chapitre 11, Charges à caractère général. Il explique que les charges ont été calculées au plus juste afin de dégager un important virement en section d'investissement. Il préfère, en cours d'exécution du budget, présenter au Conseil Communautaire un dépassement et demander l'autorisation d'abonder l'article, plutôt que de surestimer les dépenses.

Monsieur Éric Larose (4CB) présente les articles suivants :

Art.611 – Prestations de services : Le compte administratif 2011 dépasse déjà la prévision, essentiellement en raison de l'évolution du contrat « Ordures ménagères ». (La révision du prix est indexée au cout du carburant. Le cout de fonctionnement des déchèteries avait aussi augmenté). Cette année, il est proposé au budget la somme de 650 000€ pour tenir compte du passage de la TVA de 5.5% à 7%, des regroupements éventuels pour l'utilisation des déchèteries par les communautés de communes de Montmirail et Charly sur Marne.

Monsieur Bruno Lahouati (Baulne en Brie) annonce 28 800 visites sur les 3 déchèteries. Le cout moyen d'une visite, au niveau national est de 11,62€. Or, sur Artonges, le cout moyen est de 21,03€.

Monsieur Ghislain Dadou (Artonges) souhaite savoir si le cout élevé provient de l'enlèvement des bennes, même si elles ne sont pas remplies. **Monsieur le Président** explique qu'il s'agit des charges fixes. Sur Artonges, les volumes sont trop faibles.

Monsieur Ghislain Dadou (Artonges) suggère de refuser les déchets verts. **Monsieur le Président** répond que cette mesure sera proposée. **Monsieur Bruno Lahouati** (Baulne en Brie) ajoute que le cout des déchets verts représente 40 000€ par an.

Le service Déchets réalise actuellement une étude pour déterminer précisément le flux de déchets verts sur l'année.

Monsieur Le Président donne la parole à **Monsieur Ludovic Lucas** (4CB).

Monsieur Ludovic Lucas (4CB) présente un tableau sur l'état de l'actif. (Document disponible en téléchargement sur la plateforme sécurisée). Monsieur le comptable a informé les services que les éléments des déchèteries n'ont été que faiblement amortis. 140 000€ sont à amortir sur 2012. Les déchèteries, elles-mêmes, doivent être amorties, ce qui représente environ 180 000€.

Monsieur Ludovic Lucas (4CB) continue sa présentation par l'évolution de l'article 611. La collecte des ordures ménagères passe de 295 000€ à 312 000€. La collecte des encombrants en porte à porte et la collecte des vendanges augmentent de 500€ chacune. L'adhésion à Valor'Aisne est de 288 000€ (+10 000€). Les Dasri (déchets d'activités de soins à risque infectieux) augmentent de 500€, mais ne représentent pas une année complète. La hausse de l'enlèvement et du traitement des déchets provenant des déchèteries est estimée à 40 000€.

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Belleville) s'interroge sur le montant des amortissements à réaliser sur ce poste. **Monsieur Ludovic Lucas** (4CB) insiste bien sur le caractère estimatif des sommes annoncées. Les services travaillent étroitement avec Monsieur le comptable pour arrêter les sommes précises.

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Belleville) fait remarquer qu'il est important de savoir à quel point les amortissements à réaliser sont proches des estimations. **Monsieur Éric Larose** (4CB) indique que la difficulté actuelle se porte sur l'identification des amortissements déjà réalisés et l'opportunité d'amortir certains éléments.

Monsieur Richard Picavet (La Celle sous Montmirail) fait remarquer que les sommes annoncées ne sont pas certaines.

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) ajoute qu'il s'agit d'une estimation de Monsieur le comptable. **Monsieur Bruno Lahouati** (Baulne en Brie) indique que ce n'est pas uniquement une estimation de ce dernier, mais une estimation basée sur des éléments de l'actif et des pièces comptables.

Monsieur Éric Larose (4CB) ajoute que le listing des éléments d'actif et les valeurs comptables sont en possession de la 4CB.

Madame Marie Geiger (Chartèves) souhaite connaître la durée d'amortissement des immeubles. **Monsieur Éric Larose** (4CB) répond que cela doit correspondre à 30 ans d'amortissement.

Monsieur Richard Picavet (La Celle sous Montmirail) ajoute que la durée d'amortissement est en général en rapport avec la durée du prêt.

Madame Marie Geiger (Chartèves) demande si les maisons de retraite sont incluses dans ce listing. **Monsieur le Président** répond par la négative.

Art.61523 - Entretien de voies et réseaux : **Monsieur Éric Larose** (4CB) indique que cet article concernant la Voirie est également impactant.

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) remarque que la Voirie ne s'amortit pas. **Monsieur Éric Larose** (4CB) répond qu'effectivement, elle ne s'amortit pas en fonctionnement. En revanche, elle peut s'amortir en investissement.

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'obligation d'amortissement sur la voirie. **Monsieur Éric Larose** (4CB) explique qu'en l'absence d'amortissement, le recours à l'emprunt devient la seule option.

Monsieur Éric Larose (4CB) indique que l'article 61523 passe de 208 229.67€ réalisés en 2011 à 80 000€ budgétisé en 2012.

Monsieur Richard Picavet (4CB) s'étonne qu'il n'y ait pas davantage de provision sur cet article étant donné l'absence de travaux de voirie en 2011. **Monsieur Éric Larose** (4CB) répond que les travaux de voirie seront imputés à la section d'investissement.

Monsieur le Président ajoute que l'établissement ne peut plus se permettre de régler les travaux de voirie en fonctionnement. Une réponse législative sur le sujet est attendue. Monsieur le comptable applique la réglementation sur les orientations de la Chambre régionale des comptes. Il faut savoir que sur les travaux réalisés en 2011, la TVA n'est pas récupérable. Sans cette TVA, il sera difficile dans les années à venir, d'entretenir la voirie intercommunale.

Monsieur le Président estime qu'il est logique que les bouchages de trous soient imputés à la section fonctionnement. En revanche, les travaux entraînant le décaissement des voies, la remise à niveau et le renforcement des accotements vont plus loin que de simples actions d'entretien de la voirie. Il s'agit là d'investissements. Le Département budgétise 42 000 000€ dans son programme Voirie, entièrement imputé en investissement.

Monsieur François Girard (Artonges) souhaite connaître la période sur laquelle seront effectués les gravillonnages. **Monsieur Jean Claude Bohain** (Barzy sur Marne) répond qu'ils seront réalisés en juin. L'an dernier, la préparation a été effectuée, mais il était trop tard pour faire le gravillonnage.

Monsieur François Girard (Artonges) se demande s'il ne sera pas nécessaire de refaire la préparation. **Monsieur Jean Claude Bohain** (Barzy sur Marne) doute que cela soit nécessaire.

Art.6042 - Achats de prestations de service : **Monsieur Éric Larose** (4CB) explique que cet article regroupe l'ensemble des paiements des prestataires du service Relais Assistantes Maternelles et Animation Jeunesse (Francas, Familles rurales, sorties, séjours, ...). Il existe un arriéré de paiement pour l'association Familles rurales. Il s'agit d'un problème de facturation. Cet article reste abondé à la même hauteur qu'en 2011.

Toutefois, deux centres ont fait l'objet d'une mise en concurrence : Trélou sur Marne, Jaulgonne. À l'inverse des subventions qui leur étaient versées chaque année et qui supposaient l'absence de contrepartie, les animations assurées par les associations sont désormais encadrées par un contrat de prestations de service et soumises à obligation de résultat. Les risques de pénalités en cas de non atteintes des objectifs sont alors partagés entre les prestataires et la 4CB.

Monsieur Éric Larose (4CB) explique que la partie des contrats qui font l'objet d'une mise en concurrence sera probablement imputée à l'article 611. L'objectif est de pouvoir identifier aisément les dépenses. Il indique que les autres articles qui composent le chapitre 11 subissent une augmentation qui suit le coût de la vie.

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Belleville) souhaite obtenir des explications sur l'article 6521 – Déficit des budgets annexes, du chapitre 65. **Monsieur Éric Larose** (4CB) répond que quelques budgets sont difficilement équilibrés. Pour le budget logements locatifs sociaux, l'équilibre annoncé est fictif car les titres émis ne correspondent pas à l'encaissement réel des loyers. Il faut alors prononcer une admission en non-valeur. **Monsieur Patrick Belin** (Rozoy Belleville) s'étonne qu'une somme à peu près identique ait été provisionnée en 2011, mais non réalisée. **Monsieur Éric Larose** (4CB) explique que l'admission en non-valeur était prévisible, mais n'a pas encore été soldée. De la même manière, le léger déficit chronique du budget ZAC sera reporté sur cet article.

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) s'interroge sur l'absence de communication du percepteur sur les loyers impayés.

Monsieur le Président répond que la 4CB est informée de l'incapacité des locataires à régler leur loyer. Sur Baulne en Brie, une action sociale est mise en place. Les baux ne seront pas renouvelés à échéance. **Monsieur le Président** souhaite remercier le maire de Baulne en Brie pour son implication dans les démarches de relogements des locataires.

Monsieur Éric Larose (4CB) conclut la présentation du chapitre 11 par la proposition du montant provisionné pour 2012, soit 1 167 800€.

Monsieur Éric Larose (4CB) continue avec la présentation du chapitre 12, Charges de personnel. Il n'est pas utile de commenter chaque article dans la mesure où il s'agit de la ventilation des charges de personnel. Il souhaite cependant s'attarder sur l'évolution de ce chapitre. La somme prévue pour 2012, 670 000€ est en hausse de 60 000€ par rapport au compte administratif 2011. Les mesures nouvelles proposées par la direction, dont la description a été donnée lors du vote des comptes administratifs, ont impactés le chapitre :

- Paiement sur 12 mois du DAG en 2012 contre 8 mois en 2011 : + 14 700€
- Le reclassement d'un agent du service de soins en détachement sur la filière administrative sur 12 mois contre 5 en 2011 : + 16 400€
- Le recrutement d'un agent en charge de l'accueil de la 4CB sur 12 mois contre 6 en 2011: + 10 400€
- Le Glissement Vieillesse Technicité : + 12 000€
- Régimes indemnitaires : mesure qui se neutralise presque totalement par la diminution des heures supplémentaires rémunérées.

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) remarque que l'augmentation représente une somme non négligeable sur deux ans, 145 000€ supplémentaires. **Monsieur Éric Larose** (4CB) ne peut se prononcer sur le fonctionnement des services en 2010 et ne le commentera donc pas. Il ne saurait se permettre de critiquer la précédente gestion du personnel. En tant que directeur de la structure, il demande aux agents davantage de performance, de qualité, de gestion, de rigueur, ... sur des thèmes parfois pointus. Ils y consacrent beaucoup de temps dans l'objectif général d'amélioration de la 4CB. De plus, se priver d'agent d'accueil pour un établissement comme la 4CB, serait un bien mauvais calcul. En termes d'image, une communauté de communes doit renvoyer une image de professionnalisme. C'est pourquoi en fin de séance, l'avenir du siège communautaire sera débattu. À chaque visite au sein du bâtiment, la première action du directeur est de s'excuser. Les responsables de service qui reçoivent les administrés, parfois des familles venant inscrire leurs enfants à l'ALSH, sont gênés des conditions d'accueil dans les bureaux.

Monsieur Edgard Vervaët (Montlevon) précise que le poste d'agent d'accueil génère une recette au FIPHFP (Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). **Monsieur Éric Larose** (4CB) ajoute que les atténuations de charges pour 2012 ont été volontairement minimisées pour éviter toute mauvaise surprise.

Monsieur Éric Larose (4CB) poursuit avec la présentation du chapitre 14, Atténuation de produits. Il prévoit 122 000€ pour le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources).

Monsieur Éric Larose (4CB) termine la présentation des dépenses de gestion avec le chapitre 65, Autres charges de gestion courante. Les contributions à des organismes (service incendie, Valor'Aisne, ...) augmentent.

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) demande à ce qu'un détail des articles 6554 et 6553 soit fourni. **Monsieur le Président** explique que la cotisation SDIS (service départemental d'incendie et de secours) augmente de 10 000€ cette année. Cette hausse se réitérera en 2013 et 2014 pour rattraper le prix moyen d'environ 27€ par habitant. On trouve également la contribution à Valor'Aisne, la mission locale, la maison pour l'emploi et la formation, l'UCCSA, ...

Monsieur Éric Larose (4CB) poursuit avec la présentation des charges financières. Au chapitre 66, sont provisionnés les intérêts de la dette pour 180 253€. Au chapitre 67, les sommes indiquées ont pour objectif d'ouvrir les lignes de crédits en cas d'événements exceptionnels.

Monsieur Éric Larose (4CB) aborde la partie recettes de fonctionnement. On constate que l'excédent antérieur n'a pas été reporté dans son intégralité, une partie ayant été transférée en section d'investissement. Les atténuations de charges se composent des remboursements de congés de maladie, maternité, ... ainsi que les emplois aidés.

Au chapitre 42, Opérations d'ordre entre sections, se trouvent les amortissements de subventions. Au chapitre 70, Produits des services, les sommes prévues sont minimisées. Au chapitre 73, Impôts et Taxes, se trouvent les produits attendus en fonction du taux que Monsieur le Président proposera au Conseil Communautaire par la suite. Les assiettes fiscales du secteur ne sont pas dynamiques. L'effet « base », minime, est compensé par l'effet « taux ». Selon un élu axonais, banquier de profession, il est estimé que les recettes augmentent mécaniquement entre 0.5% et 1% alors que les dépenses augmentent de 4%. En tant que banquier, il remarque qu'une collectivité n'augmentant pas ses taux, consomme toute l'épargne disponible en 3 ou 4 ans. Il n'accorde principalement des prêts qu'aux collectivités qui appliquent une hausse de 4 points par an, minimum.

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Belleville) fait remarquer que cela explique que cette personne ne soit plus maire de sa commune. **Monsieur le Président** indique qu'il s'agit d'une mesure qui s'inscrit dans le contexte actuel. Pour conserver sa capacité d'investissement en période de gel des dotations et sans évolution des bases, il faut augmenter les taux. Le budget, tel qu'il est présenté, applique une hausse de 2 points. La TOM (taxe ordures ménagères) est conservée, car elle permet, malgré les reprises d'amortissement, de limiter la hausse des taux. **Monsieur le Président** considère que la TOM est élevée. Il faudra réfléchir, lors du nouveau marché en 2014, à une meilleure performance financière en diminuant éventuellement la qualité du service rendu. Monsieur Dadou l'évoquait précédemment, la question de la prise en charge des déchets verts sera étudiée.

Monsieur Ghislain Dadou (Artonges) explique que c'est le prix pour ne pas les retrouver dans les bois ou au bord de la route. **Monsieur Bruno Lahouati** (Baulne en Brie) est conscient que ce service a un coût, il doit être optimisé. La fermeture de la déchèterie d'Artonges a été préconisée. **Monsieur le Président** n'est pas d'accord avec cette mesure. La 4CB dispose de 3 déchèteries couvrant les besoins du territoire. Celle de Trélou sur Marne est utilisée par Dormans à environ 80%. Elle pose des difficultés en termes d'expansion et de fonctionnement. L'acceptation des déchets verts en milieu fortement rural est quelque peu aberrante. Il est possible d'envisager le dépôt des branchages sur la déchèterie de Condé, où ils seraient broyés. **Monsieur le Président** souhaite refuser les dépôts de gazon. En revanche, sur les 3 déchèteries, il est indispensable de maintenir la possibilité de déposer les huiles, déchets ultimes, ... pour éviter de les retrouver dans la nature.

Monsieur Éric Larose (4CB) poursuit par le chapitre 74, Dotations et Participations. Certaines dotations augmentent très légèrement, telles que la dotation de base Groupements de communes. Les compensations taxe professionnelle disparaissent. Au chapitre 75, Autres produits de gestion courante, se trouvent les loyers des unités de vie. Pour répondre à la précédente question de Madame Geiger, il s'agit des loyers venant en compensation des annuités d'emprunt. Dans l'hypothèse d'un arrêt de l'activité des unités de vie, cette recette disparaîtrait. Or, il faudrait tout de même rembourser l'emprunt. Rien n'est prévu aux chapitres 76, Produits financiers et 77, Produits exceptionnels.

Monsieur Éric Larose (4CB) aborde la section dépenses d'investissement. Au chapitre 40, Opérations d'ordre entre sections, se trouvent les amortissements de subventions. Au chapitre 41, Opérations patrimoniales, regroupent les opérations en cours ne faisant pas partie de l'actif. Les amortissements ne sont donc pas débutés. Au chapitre 13, Subventions d'investissement, il est prévu un trop-perçu de subvention à régulariser. Le chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées, représente l'annuité de remboursement de l'emprunt. Il est prévu une forte évolution du chapitre 20, Immobilisations incorporelles. Il se compose des études pour la construction du pôle de santé de Jaulgonne, des études pour le futur siège de la 4CB, des études de maîtrise d'œuvre Voirie. L'article 204164 – Subventions d'équipement versées, correspond à la provision pour abonder le budget Assainissement, déficitaire en section d'investissement.

Au chapitre 21, Immobilisations corporelles, se trouvent les prévisions de travaux au sein des bâtiments existants de la 4CB. Un reste à réaliser de 43 820.54€ est indiqué à l'article 2183. L'achat informatique fera l'objet d'une délibération au cours de cette séance. L'article 21318 provisionne l'achat des minibus Centre de loisirs et Transport à la demande. Leur coût d'achat est intégralement passé en charges d'investissement, mais il est compensé en recettes par des subventions à hauteur de 80%.

Au chapitre 23, Immobilisations en cours, se trouve l'enveloppe pour les travaux du pôle de santé de Jaulgonne et, à l'article 2317, les travaux de voirie. Au chapitre 27, Autres immobilisations financières, en 2011, se trouvait un prêt à taux zéro de 45 000€ au budget Bâtiment Relais, remboursé sur 30 ans à hauteur de 1 500€. Dans la mesure où ce budget est excédentaire, il est envisagé d'augmenter les annuités de remboursement. De la même manière, le Conseil Communautaire a consenti un prêt à taux zéro au CIAS pour l'achat d'équipement (four, machine à laver, réfrigérateur, ...). Le CIAS remboursera cet emprunt à hauteur de 8 740€ sur 5 ans.

Monsieur Éric Larose (4CB) poursuit avec la section recettes d'investissement. Le résultat reporté de 2011 est de 816 123.40€. Si l'intégralité des investissements programmés est réalisée, le FCTVA s'élèvera à 344 928.44€. Il faut savoir qu'il est peu probable de réaliser 100% des investissements. De même, au chapitre 13, Subventions d'investissement, elles sont calculées dans l'hypothèse d'une réalisation à 100% du programme.

Au chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées, se trouvent la somme qu'il faudrait emprunter, en ajout à l'autofinancement, pour réaliser les investissements.

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Bellevalle) demande si c'est bien cet emprunt qui pose problème et dont la 4CB ne pourrait obtenir que 50%. **Monsieur Éric Larose** (4CB) répond que ce n'est pas un emprunt à proprement parler, mais une somme globale. **Monsieur le Président** explique que l'emprunt évoqué précédemment dans la discussion concerne spécifiquement la construction du pôle de santé de Jaulgonne. Il n'apparaît pas dans ce chapitre. L'objectif, pour maintenir la santé financière de la structure, est de contracter un emprunt sur la partie résiduelle du financement et de collecter des loyers pour rembourser les annuités. **Monsieur Éric Larose** tient à préciser que l'emprunt sera probablement plus élevé si tous les investissements sont réalisés.

Au chapitre 27, Autres immobilisations en cours, se trouvent les remboursements par les budgets annexes des emprunts qui leur ont été consentis. Au chapitre 40, Opérations d'ordre entre sections, se trouvent les amortissements. Ces recettes d'ordre ne sont pas totalement ventilées.

Monsieur le Président explique que le budget qui vient d'être présenté est établi sur la base d'une augmentation de la fiscalité de 2%. La taxe d'habitation passe de 8.75% à 8.93%, la taxe foncière de 6.24% à 6.36%, la taxe foncière non bâti de 10.13% à 10.33%, la cotisation foncière des entreprises de 7.41% à 7.56% et la fiscalité professionnelle de zone reste à 20.13%.

Monsieur le Président propose de maintenir le taux de la taxe OM à 17.99%.

Monsieur François Girard (Artonges) demande ce que comprend l'article 4542 – Travaux d'office : Recettes. **Monsieur Éric Larose** (4CB) répond que certains comptes de tiers ne sont pas soldés. Pour solder deux comptes de tiers, le 4541 et le 4542, il faut :

- 98 248.21€ de dépenses à enregistrer sur le 4541.
- 76678.15€ de dépenses sur le 4542.

Pour solder ce compte, il faut inscrire 21 570.06€ en recette d'investissement.

Monsieur le Président laisse la parole aux membres ayant des questions. Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Président** soumet l'affectation des résultats au vote de l'assemblée.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Budget général 4CB

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé Le Compte Administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat 2011,

constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 487 050.56 € et un excédent d'investissement de 800 008.43 €, La Communauté de Communes décide d'affecter les résultats comme suit :

En recettes de fonctionnement un montant de 487 050.56 € au chapitre 002 à l'article 002 (Excédent antérieur reporté)

En recettes d'investissement un montant de 816 123.40 € au chapitre 001 à l'article 001 ce qui correspond à l'excédent d'investissement constaté en 2011 (800 008.43 €) moins les restes à réaliser (52 605.97 € de recettes à réaliser moins 68 720.94 € de dépenses à réaliser) soit 16 114.97 €.

Résultat du vote : 40 voix pour

Monsieur le Président soumet la proposition des quatre taxes au vote de l'assemblée.

Vote des quatre taxes

Après la présentation et les explications de Monsieur Eric MANGIN Président chargé des budgets et la fiscalité. Le Président fait procéder au vote des quatre taxes.

Le Conseil Communautaire avec 37 voix pour et 3 Abstentions fixe le taux des quatre taxes à :

- La Taxe d'Habitation	8.93 %
- La Taxe Foncière	6.36 %
- La Taxe Foncière non Bâti	10.33 %
- Cotisation foncière entreprise	7.56 %
- Taux de fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)	20.13 %

Résultat du vote : 37 voix pour, 3 abstentions)

Monsieur le Président soumet le budget général au vote de l'assemblée.

Vote du budget primitif 2012 - Budget général 4CB

Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif 2012 il s'équilibre :

<i>En dépenses et en recettes de fonctionnement</i>	<i>:</i>	<i>3 832 196.27 €</i>
<i>En dépenses et en recettes d'investissement</i>	<i>:</i>	<i>3 642 034.60 €</i>

Résultat du vote : 37 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Belleville) s'interroge sur le fait de ne pas délibérer sur le taux de la TOM. **Monsieur le Président** acquiesce et corrige cet oubli. **Monsieur Patrick Belin** (Rozoy Belleville) fait remarque que le Conseil Communautaire s'était engagé à diminuer son taux. Or, ce n'est pas ce qui est proposé aujourd'hui. Il serait appréciable de garder en mémoire cet engagement qui était accompagné de mesures concrètes. **Monsieur le Président** explique que ces solutions sont toujours d'actualité. Dans le cadre de l'étude menée par le bureau Austral, toutes les pistes sont travaillées : mise en place des composteurs, amélioration du tri, refus de tri, ... La 4CB est rattrapée par les couts énergétiques.

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Belleville) indique qu'en suivant le raisonnement présenté précédemment, il s'agit plus d'amortir la hausse des charges de la collectivité. **Monsieur le Président** acquiesce et ajoute que le plus difficile est ne pas la faire augmenter.

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Belleville) fait remarquer que ce n'est pas ce qui a été dit en Conseil Communautaire. **Monsieur Bruno Lahouati** (Baulne en Brie) explique qu'effectivement, il est souhaité une baisse de la TOM. Mais, au vu des augmentations subies, il semble que ce soit impossible. L'objectif est de la stabiliser le plus longtemps possible.

Monsieur Richard Picavet (La Celle sous Montmirail) indique que cette diminution avait été évoquée lors de l'adhésion de la 4CB au syndicat Valor'Aisne. **Monsieur le Président** répond que l'économie a été faite. En revanche, toutes les pistes étudiées doivent être approfondies pour éviter une hausse. De plus, avec l'augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), l'enfouissement devient de plus en plus couteux.

Monsieur le Président explique que les quantités collectées baissent sur le territoire de l'Aisne. En revanche, dans la plupart des collectivités, l'activité des déchèteries explose, ce qui double les couts d'exploitation.

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) estime que l'explication vient plus de la baisse du pouvoir d'achat que de l'utilisation des déchèteries.

Monsieur le Président soumet la TOM au vote de l'assemblée.

Vote de la taxe enlèvement des ordures ménagères

Monsieur Le Président explique que le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) doit être voté pour l'année 2012 par l'assemblée délibérante.

Monsieur Le Président propose un taux de 17.99 % pour l'année 2012.

Après ces explications, Le Conseil Communautaire avec une abstention décide d'un taux à 17.99 % pour la Taxe Ordures Ménagères pour l'année 2012.

Délibération adoptée (1 abstention)

Monsieur le Président soumet le budget général au vote de l'assemblée.

Budget Assainissement

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Éric Larose (4CB) pour la présentation du budget Assainissement.

Monsieur Éric Larose (4CB) présente l'équilibre par grandes masses. En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 754 865€. Il n'y a pas de reste à réaliser. Le résultat d'exploitation de l'exercice n-1 a été directement affecté en section d'investissement. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 998 108.04€ et les recettes à 1 769 269.03€. De nombreux restes à réaliser sont présents : 206 952.43€ en dépenses et 518 313.23€ en recettes. Le déficit cumulé se monte à 882 521.79€. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 2 087 582.26€.

Au chapitre 023, se trouve un virement à la section d'investissement de 433 828€.

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) explique qu'il s'agit des travaux effectués chez les administrés. Ils s'équilibrent avec des montants équivalents en recettes. **Monsieur Éric Larose** (4CB) acquiesce et précise que l'on retrouve les recettes de fonctionnement au chapitre 77, à hauteur de 424 802€. Il s'agit du solde des comptes de tiers pour les opérations de Trélou sur Marne, Condé en Brie et Celles les Condé. Il n'y a aucun impact financier.

Au chapitre 42, en opérations d'ordre entre section, est prévu l'amortissement de certaines études non rattachées à des travaux. Soit elles seront rattachées à des travaux et l'opération est amortie dans son intégralité. Soit, les travaux n'ont pas lieu et l'étude est sortie des immobilisations en cours. Elle entre dans l'actif et peut être alors amortie.

Au chapitre 65, Autres charges de gestion courante, il s'agit d'une annulation de titre pour faillite d'une entreprise.

En recettes de fonctionnement, il est constaté une baisse des recettes versées par le fermier. Pour établir le budget 2011, la consommation moyenne était estimée à 76m³. Or, la consommation actuelle est de 73m³.

Monsieur Éric Larose (4CB) poursuit avec la présentation de la section d'investissement. Le chapitre 21, Immobilisations corporelles est provisionné à 33 575€ pour des raisons d'équilibre budgétaire. Cette somme ne sera probablement consommée qu'à hauteur du compte administratif 2011.

Au chapitre 45, Opérations pour compte de tiers, se trouvent les recettes qui viennent équilibrer les dépenses prévues en dépenses de fonctionnement, chapitre 023. En recettes d'investissement, on retrouve, au chapitre 13, la somme de 631 100€ en provenance du budget général pour équilibrer la section d'investissement.

Monsieur le Président rappelle qu'un cabinet étudie actuellement la possibilité de réduire le déficit du budget assainissement.

Monsieur le Président laisse la parole aux membres ayant des questions.

Madame Marie Geiger (Chartèves) explique que c'est un gros sacrifice qui est demandé aux communes non assainies.

Monsieur le Président répond qu'actuellement, la subvention d'équilibre est budgétée, mais non réalisée. Il est vrai que cela entrave la capacité de la 4CB à se lancer dans de nouveaux projets d'investissement.

Madame Marie Geiger (Chartèves) indique qu'il s'agit exactement de ce qu'elle souhaite faire remarquer. Elle propose de réunir les communes non assainies pour établir une stratégie. **Monsieur le Président** répond qu'un cabinet travaille à cela. Des décisions seront prises en cours d'année. Il faudra bien mesurer l'effort demandé aux habitants du territoire.

Madame Marie Geiger (Chartèves) ajoute que le service est couteux aujourd'hui, en raison des remboursements d'emprunt. Mais, à l'avenir, une fois les emprunts échus, le service sera bénéficiaire. Si les communes doivent participer, il faudra aussi qu'elles soient associées aux gains liés à leur investissement. **Monsieur le Président** répond que le déficit cumulé perdurera jusqu'en 2018 (sur la base d'une consommation de 77m³). Les amortissements ne sont pas débutés. Par la suite, le budget sera équilibré durant une vingtaine d'années.

Monsieur Mickaël Peugniz (Saint Eugène) remarque que lorsque le service sera bénéficiaire, il sera temps de réinvestir pour le rénover. **Monsieur le Président** indique qu'il sera malheureusement nécessaire de réaliser des travaux d'entretien avant cette date.

Monsieur Michel Gueucier (Trélou sur Marne) souhaite intervenir.

« La production et la distribution d'eau potable relèvent de la responsabilité des communes. L'association Nos ronds dans l'eau tente de trouver des solutions. Le prix de l'eau actuellement est de :

- 2.71€ communes non assainies
- 7.26€ communes assainies pour une consommation de 120m³.

L'association Nos ronds dans l'eau en janvier 2012 a rencontré le directeur adjoint de Noréade, avec Messieurs Larose, Bohain et Lucas.

J'aimerais savoir ce que pense la 4CB au sujet de Noréade. Sachant que la commune de Trélou serait d'accord sur le principe de la société Noréade. Pour information, Noréade est une régie publique du SIDEM SIAM. Avec une compétence territoriale très étendue dans le nord de la France, plus 700 communes, voir 888 823 habitants. Le prix de l'eau est le même pour tous.

Un argument qui est très convaincant.

Noréade propose un prix de l'eau à 3.63€ pour 120m³ (assaini). Au vu de l'endettement de l'assainissement, le prix actuel serait légèrement supérieur. La majoration d'une commune comme nous a vu son prix augmenter approximativement de 0.90€ et ce pendant quelques années.

Noréade est une régie des syndicats d'eau la plus importante de France, avec plus de 500 employés. Elle est autonome en ce qui concerne la conception, la réalisation, le financement, l'entretien et la maintenance des installations. Ce sont les élus qui délibèrent sur toutes les opérations de gestion du service :

- Vote du budget
- Entretien des ouvrages et réseaux
- Suivi de la production et de sa qualité
- Suivi des traitements des eaux usées...

Le comité syndical du SIDEM SIAM est composé de 110 délégués de communes membres, élus par les conseils municipaux. Le conseil syndical est composé de 29 membres issus du comité syndical.

Tout excédent d'exploitation est totalement réinvesti dans la construction ou la rénovation des réseaux et non pour rémunérer les actionnaires.

Pour pouvoir adhérer, seuls les élus de nos communes peuvent en faire la demande. L'adhésion résulte d'une démarche volontaire auprès de Noréade.

Noréade serait prêt à venir dans le sud de l'Aisne, la seule condition est de réunir 30 000 habitants. Sachant qu'à Château-Thierry, le nombre d'habitants est de 22 000, l'association Nos ronds dans l'eau a pris contact avec le maire Jacques Krabal et Dominique Jourdain.

Je pose donc la question : Que pense la Communauté de communes de ce projet et serions-nous prêt à voir si notre intérêt général ne serait pas d'examiner toutes les propositions de Noréade, SIDEM SIAM. »

Monsieur le Président répond que le critère du nombre d'habitants impose une démarche territoriale. En fonction des compétences de Noréade (Eau ET Assainissement), cela nécessite une reprise intégrale des services Eau et Assainissement du secteur. Avec une population de 890 000 habitants, ils se positionnent sur une échelle qui permet des prix attractifs. **Monsieur le Président** indique qu'il n'y est pas opposé. Il émet un doute quant à la possibilité d'intégrer une structure, quelle qu'elle soit, avec un déficit de 645 000€. En reprenant l'intervention de Madame Geiger, une intégration au sein de Noréade, signifierait l'étalement du déficit sur l'ensemble des foyers du secteur. Le prix n'est pas le seul argument à prendre en considération. En effet, il faut analyser les conséquences en termes d'infrastructure, de travaux, ...

Monsieur Richard Picavet (La Celle sous Montmirail) indique que des communes rejoignent encore l'USESA. Pour adhérer à Noréade, il faut une délibération des 112 communes. Trélou sur Marne souhaite quitter le syndicat, mais, il n'est pas certain que les autres communes soient du même avis. L'USESA lance une DSP (délégation de service public). **Monsieur Bruno Lahouati** (Baulne en Brie) répond que Noréade ne peut pas répondre à une DSP dans la mesure où il ne s'agit pas d'une entreprise, mais d'un EPCI.

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Belleville) explique que Noréade est une collectivité qui propose de s'occuper de la régie à la place de la 4CB. Elle ne répond pas aux appels d'offres.

Madame Marie Geiger (Chartèves) ajoute qu'il est vrai qu'actuellement le retour d'expérience sur les remunicipalisations de services publics, est plutôt positif. Il est évident que Véolia, Suez, ... rémunèrent leurs actionnaires.

Monsieur Richard Picavet (La Celle sous Montmirail) explique que l'USESA a fait réaliser une étude qui a prouvé que le retour à la régie n'était pas envisageable.

Monsieur Rémy Thomas (Baulne en Brie) précise que l'USESA a pour compétence l'eau potable. Une délibération a été prise, il y a peu, au sein de l'USESA, sur le choix Régie-DSP. La DSP a été adoptée (avec 1 voix contre).

Monsieur Mickaël Peugniez (Saint Eugène) fait remarquer que le bureau de l'USESA ne regroupe pas un membre de chaque commune. Seules 3 ou 4 communes sont représentées. **Monsieur Rémy Thomas** (Baulne en Brie) répond que ces représentants ont été élus par l'ensemble des communes pour les représenter. Si ce principe est remis en cause, un problème de démocratie se pose.

Monsieur Mickaël Peugniez (Saint Eugène) se demande s'ils avaient tous les éléments en main au moment de la délibération ou s'ils ont été présentés différemment. **Monsieur Rémy Thomas** (Baulne en Brie) répond que l'argumentation a été développée. **Monsieur Richard Picavet** (La Celle sous Montmirail) explique que l'USESA ne pouvait économiquement pas réaliser une prise d'eau en Marne, reprendre une régie avec 40 salariés, un stock de pièces, un savoir-faire, ... Quand une petite commune assumait cette compétence, la tolérance était de mise. Aujourd'hui, au moindre problème, il faut fournir les résultats d'analyses, les procédures, ...

Monsieur Bruno Lahouati (Baulne en Brie) admet que l'USESA n'atteint pas la taille critique pour créer une régie, mais il est possible d'adhérer à Noréade, dont c'est l'activité principale.

Monsieur Mickaël Peugniez (Saint Eugène) ajoute qu'il a participé à une réunion en présence de Noréade et de l'association Nos ronds dans l'eau. Les arguments avancés, contrairement à ce qui vient d'être dit, sont plutôt convaincants. Pour près de 300 collectivités qui sont passées en régie, seule une a réalisé la démarche inverse. La tendance forte est donc à la mise en place de régie.

Départ de Monsieur Martial Roulot

Départ de Madame Béatrice Jeziorski

Départ de Monsieur André Plier

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 37

Nombre de délégués votants : 37

Monsieur le Président soumet l'affectation du résultat au vote de l'assemblée.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé Le Compte Administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 46 595.39 € et un déficit d'investissement de 571 160.99 €, La Communauté de Communes décide d'affecter les résultats comme suit :

En dépenses d'investissement un montant de 882 521.79 € au chapitre 001 à l'article 001 (Déficit antérieur reporté sans les restes à réaliser) ce qui correspond au déficit d'investissement constaté en 2011 (571 160.99 €) moins les restes à réaliser (518 313.23 € de recettes à réaliser moins 206 952.43 € de dépenses à réaliser) soit 311 360.80 €.

En recettes d'investissement un montant de 46 595.39 € au chapitre 10 à l'article 1068 (Autres réserves)

Résultat du vote : 37 voix pour

Monsieur le Président soumet le budget Assainissement au vote de l'assemblée.

Vote du budget primitif 2012 - Budget Assainissement

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif 2012 il s'équilibre :

En dépenses et en recettes de fonctionnement : 754 865.00 €

En dépenses et en recettes d'investissement : 2 087 582.26 €

Résultat du vote : 37 voix pour

Budget SPANC

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Éric Larose (4CB) pour la présentation du budget SPANC.

Monsieur Éric Larose (4CB) présente l'équilibre par grandes masses. En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 195 500€. Il n'y a pas de reste à réaliser. En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 78 326.57€. La masse totale est de 273 826.57€.

En section de fonctionnement, au chapitre 11, charges à caractère général, il est prévu un montant de 193 948.57€.

La section d'investissement ne comporte que des opérations d'ordre, pour compte de tiers.

Monsieur le Président laisse la parole aux membres ayant des questions. Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président soumet l'affectation du résultat au vote de l'assemblée.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Budget SPANC

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé Le Compte Administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 1 351.43 €. La Communauté de Communes décide d'affecter le résultat comme suit :

En dépenses de fonctionnement un montant de 1 351.43 € au chapitre 002 à l'article 002 (Déficit de fonctionnement reporté)

Résultat du vote : 37 voix pour

Monsieur le Président soumet le budget SPANC au vote de l'assemblée.

Vote du budget primitif 2012 - Budget SPANC

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif 2012 il s'équilibre :

En dépenses et en recettes de fonctionnement : 195 500.00 €

En dépenses et en recettes d'investissement : 78 326.57 €

Résultat du vote : 37 voix pour

Budget Logements locatifs sociaux

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Éric Larose (4CB) pour la présentation du budget Logements locatifs sociaux.

Monsieur Éric Larose (4CB) indique qu'en section de fonctionnement, se trouvent 24 428.70€ en dépenses et 20 292€ en recettes avec un report de résultat de 4 136.70€. En section d'investissement, se trouvent 13 655.93€ en dépenses et 12 669€ avec un report d'excédent de 986.93€.

Le paradoxe de ce budget est que, tout en sachant que les loyers ne seront pas honorés, les titres sont émis. Il faut alors prévoir des charges correspondantes pour équilibrer ce budget qui serait excédentaire si les loyers étaient perçus. Hormis les taxes foncières, les charges provisionnées ne le sont que dans le but d'équilibrer le budget.

Les charges financières sont bien réelles car la 4CB a contracté un emprunt sur le budget Logements locatifs sociaux.

Monsieur le Président laisse la parole aux membres ayant des questions. Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président soumet l'affectation du résultat au vote de l'assemblée.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Budget Logements locatifs sociaux

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé Le Compte Administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 136.70 € et un excédent d'investissement de 986.93 €, La Communauté de Communes décide d'affecter les résultats comme suit :

En recettes de fonctionnement un montant de 4136.70 € au chapitre 002 à l'article 002 (Excédent antérieur reporté)

En recettes d'investissement un montant de 986.93 € au chapitre 1 à l'article 001 (Solde d'exécution d'investissement reporté)

Résultat du vote : 37 voix pour

Monsieur le Président soumet le budget Logements locatifs sociaux au vote de l'assemblée.

Vote du budget primitif 2012 - Budget Logements locatifs sociaux

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif 2012 il s'équilibre :

En dépenses et en recettes de fonctionnement	:	24 428.70 €
En dépenses et en recettes d'investissement	:	13 655.93 €

Résultat du vote : 37 voix pour

Départ de Monsieur Ghislain Dadou

Départ de Monsieur François Girard

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 35

Nombre de délégués votants : 35

Budget ZAC

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Éric Larose (4CB) pour la présentation du budget ZAC.

Monsieur Éric Larose (4CB) indique explique que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 38 332€ (dont un report de déficit de 260€). La section d'investissement s'équilibre cette année par le transfert d'emprunt du budget général vers ce budget. Dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 74 140€ (dont un solde d'exécution antérieur reporté de 62 225€).

Monsieur le Président laisse la parole aux membres ayant des questions. Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Président** soumet l'affectation du résultat au vote de l'assemblée.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Budget ZAC

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé Le Compte Administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 260.00 € et un déficit d'investissement de 62 224.38 €, La Communauté de Communes décide d'affecter les résultats comme suit :

En dépenses de fonctionnement un montant de 260.00 € au chapitre 002 à l'article 002 (Déficit de fonctionnement antérieur reporté)

En dépenses d'investissement un montant de 62 224.38 € au chapitre 1 à l'article 001 (Solde d'exécution d'investissement reporté)

Résultat du vote : 35 voix pour

Monsieur le Président soumet le budget ZAC au vote de l'assemblée.

Vote du budget primitif 2012 - Budget ZAC

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif 2012 il s'équilibre :

En dépenses et en recettes de fonctionnement	:	38 332.00 €
En dépenses et en recettes d'investissement	:	74 140.00€

Résultat du vote : 35 voix pour

Départ de Monsieur Bernard Picart

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 34

Nombre de délégués votants : 34

Budget Bâtiment Relais

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Éric Larose (4CB) pour la présentation du budget Bâtiment Relais.

Monsieur Éric Larose (4CB) indique explique que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 805.84€ (dont 7 005.84€ d'excédent antérieur reporté). La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 800€ (dont 1 500€ de solde d'exécution d'investissement).

Ce budget est sain. Il faut générer des charges pour l'équilibrer. Idéalement, il serait judicieux d'augmenter l'annuité d'emprunt.

Monsieur le Président laisse la parole aux membres ayant des questions. Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Président** soumet l'affectation du résultat au vote de l'assemblée.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Budget Bâtiment Relais

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé Le Compte Administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 505.84 € et un déficit d'investissement de 1 500.00 €, La Communauté de Communes décide d'affecter les résultats comme suit :

En recettes de fonctionnement un montant de 7 005.84 € au chapitre 002 à l'article 002 (Excédent de fonctionnement antérieur reporté)

En dépenses d'investissement un montant de 1 500.00 € au chapitre 001 à l'article 001 (Solde d'exécution d'investissement reporté)

En recettes d'investissement un montant de 1 500.00 € au chapitre à l'article 1068 (Excédent de fonctionnement)

Résultat du vote : 34 voix pour

Monsieur le Président soumet le budget Bâtiment Relais au vote de l'assemblée.

Vote du budget primitif 2012 - Budget Bâtiment Relais

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif 2012 il s'équilibre :

En dépenses et en recettes de fonctionnement : 14 805.84 €

En dépenses et en recettes d'investissement : 12 800.00 €

Résultat du vote : 34 voix pour

Départ de Madame Marie Geiger

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 33

Nombre de délégués votants : 33

Budget Prestataires

Monsieur le Président explique que ce budget est monté sur la base d'un prix de l'heure de 17.22€ et 28 000 heures. Le Conseil général finance également 2 ETP (équivalent temps plein) contre 1.75 auparavant.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Éric Larose (4CB) pour la présentation du budget Prestataires.

Monsieur Éric Larose (4CB) indique explique que la section de fonctionnement s'équilibre à 529 564€. La section d'investissement s'équilibre à 17 823€. Il est envisagé, pour une gestion globale de l'AIDM, l'acquisition des modules « Portage de repas » et « transport à la demande » associés au logiciel mis en place.

Monsieur le Président laisse la parole aux membres ayant des questions. Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président soumet l'affectation du résultat au vote de l'assemblée.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Budget Prestataires

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé Le Compte Administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'investissement d'un montant de 13 224.48 €, La Communauté de Communes décide d'affecter le résultat comme suit :

En recettes d'investissement un montant de 6 612.24 € au chapitre 01 à l'article 001 (Excédent antérieur reporté)

En recettes d'investissement un montant de 6 612.24 € au chapitre 10 à l'article 10682 (Excédent affectés à l'investissement)

Résultat du vote : 33 voix pour

Monsieur le Président soumet le budget Prestataires au vote de l'assemblée.

Vote du budget primitif 2012 - Budget Prestataires

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif 2012 il s'équilibre :

En dépenses et en recettes de fonctionnement : 529 564.00 €

En dépenses et en recettes d'investissement : 17 823.00 €

Résultat du vote : 33 voix pour

Budget Mandataires

Monsieur le Président indique qu'en section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 7 839€ (dont 4 419€ d'excédent antérieur reporté).

Monsieur le Président laisse la parole aux membres ayant des questions. Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président soumet l'affectation du résultat au vote de l'assemblée.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Budget Mandataires

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé Le Compte Administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 419.88 €. La Communauté de Communes décide d'affecter le résultat comme suit :

En recettes de fonctionnement un montant de 4 419.88 € au chapitre 02 à l'article 002 (Excédent antérieur reporté)

Résultat du vote : 33 voix pour

Monsieur le Président soumet le budget Mandataires au vote de l'assemblée.

Vote du budget primitif 2012 - Budget Mandataires

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif 2012 il s'équilibre :

En dépenses et en recettes de fonctionnement : 7 839.00 €

Résultat du vote : 33 voix pour

Budget Portage de repas

Monsieur le Président indique que le prix d'achat d'un repas, à la suite d'une révision tarifaire, est de 5,41€. Le service n'a pas modifié le prix de vente, soit 7€. Le total des dépenses de ce budget s'élève à 70 242€. Il s'équilibre en recettes par une subvention d'équilibre de 9 744€.

Monsieur le Président laisse la parole aux membres ayant des questions. Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président soumet l'affectation du résultat au vote de l'assemblée.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 - Budget Portage de repas

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé Le Compte Administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 251.29 €. La Communauté de Communes décide d'affecter le résultat comme suit :

En recettes de fonctionnement un montant de 4 251.29 € au chapitre 02 à l'article 002 (Excédent antérieur reporté)

Résultat du vote : 33 voix pour

Monsieur le Président soumet le budget Portage de repas au vote de l'assemblée.

Vote du budget primitif 2012 - Budget Portage de repas

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif 2012 il s'équilibre :

En dépenses et en recettes de fonctionnement : 70 242.00 €

Résultat du vote : 33 voix pour

Départ de Monsieur Mickaël Peugniez

Départ de Monsieur Jean-Marie Houdant

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 31

Nombre de délégués votants : 31

CHOIX DU PRESTATAIRE

Marché «Gestion de l'ALSH» des centres de Jaulgonne et Trélou sur Marne

Monsieur le Président explique que 2 candidats ont répondu pour le lot n°1, Centre de Jaulgonne : Les Francas pour un montant de 22 750€ et Léo Lagrange pour un montant de 25 081.99€. 2 candidats ont également répondu au lot n°2, Centre de Trélou sur Marne : Familles rurales pour un montant de 29 000.67€ et Léo Lagrange pour un montant de 33 187€.

La commission d'appel d'offres a retenu l'association Les Francas pour le lot n°1 et l'association Familles rurales pour le lot n°2.

Monsieur Michel Gueucier (Trélou sur Marne) rappelle les prix de journée pour le lot n°1: Francas – 32.50€ par enfant ; Léo Lagrange – 33.89€. Pour le lot n°2 : Familles rurales – 26.36€ ; Léo Lagrange – 28.12€. Sur Condé en Brie, 42€ et Marchais en Brie, 40€. Une participation de la 4CB est prévue :

Jaulgonne : 10 255€, soit 14.65€ par journée et par enfant.

Trélou sur Marne : 11 780€, soit 12.10€ par journée et par enfant.

Marché «Gestion de l'ALSH» des centres de Jaulgonne et Trélou sur Marne

Monsieur le Président explique qu'une consultation d'entreprises a été lancée, conformément aux articles 26-II et 28 du Code des Marchés Publics, portant sur la gestion des ALSH des Communes de Jaulgonne et Trélou sur Marne pour les vacances scolaires d'été. Le marché décomposé en deux lots est passé à prix forfaitaire. La durée du marché est d'un an reconductible une fois. Trois entreprises ont répondu.

Lot n°1 : ALSH de Jaulgonne

- Association Les FRANCAS

pour un montant annuel de 22 750.00 €

- Association LEO LAGRANGE

pour un montant annuel de 25 081.99 €

Lot n°2 : ALSH de Trélou sur Marne

- Association LEO LAGRANGE pour un montant annuel de 33 187.00 €

- Association FAMILLES RURALES pour un montant annuel de 29 000.67 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 avril 2012 a rendu un avis favorable pour l'Association Les Francas en ce qui concerne le Lot n°1 et l'Association Familles Rurales en ce qui concerne le lot n° 2.

Après ces explications, Le Conseil Communautaire à l'unanimité entérine l'avis favorable de La Commission des finances et accepte la proposition pour Le lot n°1 de l'Association Les Francas et pour le lot n°2 la proposition de l'Association Familles Rurales, autorise Le Président à signer tous les documents relatifs au Marché « Gestion de l'Accueil Loisirs Sans hébergement du Centre de Jaulgonne lot n°1 et du centre de Trélou sur Marne lot n°2 » et à régler les factures s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Marché «Achats de matériel et logiciels informatiques»

Monsieur le Président indique que 4 candidats ont répondu à l'appel d'offres :

KG informatique pour un montant de	26 105.00 € TTC
P2M ingénierie	25 176.28 €
Berger Levrault	27 679.15 €
Declic informatique (variante)	24 983.20 €
Declic informatique (Base)	24 531.10 €

Les propositions ont été analysées par Monsieur Philippe Andrade et Madame Cécile Reyes et présentées en commission d'appel d'offres. La société KG Informatique a été retenue pour un montant de 26 105€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Lignes budgétaires

Monsieur Le Président propose d'utiliser les crédits 2012 afin de régler des factures antérieures à cette période

Un montant de 20 296.64 € à l'article 2031 (frais d'études) chapitre 20 op 20 facture Ideonis Pôle de Santé de Jaulgonne

Après ces explications, Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise l'utilisation des crédits 2012 pour régler des factures antérieures à cette période.

Délibération adoptée à l'unanimité

Siège communautaire

Monsieur le Président explique qu'une réflexion est en cours sur la destinée du bâtiment de 4CB et les orientations prises pour accueillir l'ensemble des salariés dans de nouveaux bureaux. Un cabinet d'ingénierie a été recruté pour mener cette étude. Le coût de réhabilitation du bâtiment est identique à celui d'une construction nouvelle. La commission Bâtiments s'est réunie le 12 mars et a opté pour une construction neuve.

Il est proposé d'établir un comité de pilotage composé des membres de la commission Bâtiments.

Monsieur Patrick Belin (Rozoy Belleville) souhaite savoir sur quel terrain la construction est envisagée. Monsieur le Président répond qu'un terrain de la ZAC est pressenti, de manière à s'implanter sur un terrain relativement plat et sain. Il précise que la réflexion s'attardera également sur le financement de ce projet. La commission étudiera le devenir du bâtiment actuel.

Monsieur le Président laisse la parole aux membres souhaitant intervenir dans le cadre des questions diverses.

CDDL

Monsieur le Président souhaite faire un rappel concernant le CDDL. Le comité de pilotage aura lieu le 18 juin. Des dossiers ont été déposés, mais de nombreuses communes n'ont rien programmé. Il est important d'avoir l'avis des communes sur les dossiers pour la programmation 2012-2013-2014.

Monsieur le Président rappelle également le prochain concert qui se tiendra à Baulne en Brie le dimanche 15 avril à 16h. Le 29 avril à 16h30 aura lieu la journée de mémoire sur la déportation pour la 3ème année consécutive.

Monsieur le Président tient à remercier Monsieur le directeur et les agents pour le travail fourni dans le cadre de la préparation de ces budgets. L'objectif à court terme est de mettre la comptabilité à jour pour limiter au maximum les régularisations et planifier sereinement les prochaines orientations.

Monsieur Alain Moroy (Marchais en Brie) demande à ce que la couleur jaune n'apparaisse plus sur les convocations car cela rend la lecture difficile.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 55.

Le Président
Éric MANGIN

02330 Condé en Brie
Communauté de Communes
du Canton de Condé en Brie